



Commission Paritaire Administrative n°2
Demande de révision de l'évaluation
des Contrôleurs des Finances Publiques 2019

Marseille (13), le 26 juin 2019

Monsieur le Président,

Dans un contexte global de rigueur « anti-fonctionnaires » (dynamitage du statut de la Fonction Publique, remise en cause de l'organisation et du périmètre des missions de l'Action publique...), et alors qu'elle a déjà été particulièrement fragilisée ces 15 dernières années (40.000 suppressions d'emplois notamment), la DGFIP est aujourd'hui menacée d'un véritable dépeçage.

Le Gouvernement axe sa communication sur un affichage trompeur. Ainsi, la mise en avant du développement des « points de contact » grâce au développement des Maisons France Service (M.F.S.) apparaît comme un gage de densification de la présence de l'État dans les territoires. Or, le maillage territorial de la DGFIP est en réalité particulièrement attaqué. Cette attaque brutale et inédite repose aussi bien sur la forte réduction du nombre d'implantations réelles que sur l'atomisation des structures de travail.

Inefficace pour l'usager et dangereux pour les agents, la « *Géographie revisitée* » n'appelle qu'une seule réponse de la part du premier syndicat à la DGFIP : c'est non ! Solidaires Finances Publiques revendique le retrait pur et simple du projet Darmanin – Fournel - Bonnet.

Nous défendons des propositions favorisant le service public et les droits des agents. Le Gouvernement veut reconquérir les territoires ? Nous défendons la consolidation et le développement du maillage via des services étoffés en effectif, avec pleine compétence sur nos missions. Le Gouvernement réfute le basculement vers une mobilité forcée ? Nous l'exhortons à officialiser, par écrit, les garanties des agents.

Pour permettre aux agents de remplir leurs missions dans de bonnes conditions professionnelles et personnelles, pour défendre les agents et le service public (emplois, missions, structures...), Solidaires Finances Publiques n'entend pas abandonner la lutte, et cherchera à mobiliser les agents, les élus et les usagers.

S'agissant de cette C.A.P.L., Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce, depuis sa mise en place. Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion. Pour autant, le Gouvernement, à travers sa transformation de la Fonction Publique, veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agents. Elle déterminera la rémunération, les promotions mais aussi la mobilité. Ce positionnement illustre sa volonté de destruction du statut de la Fonction Publique.

L'entretien est un dialogue tronqué dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au cœur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives. Quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes ? Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle. Les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l'arme absolue de la pression managériale, c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en terme de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière,
- une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel. Pour nous, il ne peut pas constituer un recours de premier niveau.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancée. Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

La suppression du recours national en tant qu'instance de dialogue social laisse une trop grande latitude aux directeurs locaux. C'est pourquoi Solidaires Finances ne s'interdira pas, dans certaines situations, d'interpeller la Direction Générale si la décision prise au niveau local entraîne des conséquences graves sur la santé physique et psychologique des agents.

Solidaires Finances Publiques attend de cette C.A.P. un examen attentif des situations évoquées.